ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Retiré

AMENDEMENT

N º AS390

présenté par
Mme Provendier, Mme Charrière, Mme Atger, Mme Sylla, Mme Françoise Dumas, M. Simian et Mme Goulet

---

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 29 par les mots :

« , notamment les associations de personnes anciennement accompagnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, dans la même logique que le précédent, vise à souligner la place des jeunes protégés au sein de la gouvernance du groupement d'intérêt public.